

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Mai 2011

(séance n° 28)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le lundi 9 mai 2011 à 20h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ, Véronique LAMBERT, Danièle CARDON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG-JANOD, Christine GRILLOT, Joëlle DOLE, Christelle MORBOIS, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Stéphane MACLE, Camille JEANNIN, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Jean-François DHOTE, Annie PERRIER, Chantal PASTEUR,

Excusés et représentés :

Jean Jacques DE VETTOR représenté par Jean-François GAILLARD
Gilbert BULABOIS représenté par Dominique BONNET
Paul AUBERT représenté par Catherine CATHENOZ
Jérémy SAILLARD représenté par Christine GRILLOT

Absent excusé : LOUREIRO Pascal

Absents : Stéphane BONNOTTE, Marie FLORES

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et demande ainsi à Madame Danièle CARDON si elle est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Madame Danièle CARDON répond que oui.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, de la réception en Mairie, le 10 mars 2011, de la Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles cadastrées AR 142 et 143, sises rue de l'Hôpital, adressée par Maître Jean-Michel CHOPARD.

Une estimation a été sollicitée auprès du service des Domaines le 2 mars 2011.

Une réponse est arrivée le 2 mai 2011, précisant que compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres de l'immeuble en cause (situation, nature, configuration) la valeur vénale est estimée à 8 500 €.

Conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire interroge l'Assemblée sur le bien fondé de l'appellation "urgente" de la convocation à la séance du Conseil pour délibérer sur ce Droit de Préemption Urbain.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire poursuit la séance du Conseil Municipal.

Les parcelles concernées par la Déclaration d'Intention d'Aliéner sont d'une contenance respective de 108 m² et 182 m², appartiennent à la SCI SUBLIMMO, dont le représentant est Monsieur Patrick OUTHIER, domicilié 4 rue du Château - 39800 LE FIED.

Il est rappelé que cette déclaration fait suite à un compromis de vente signé devant un Notaire et transmise à la Collectivité ayant instauré un Droit de Préemption Urbain. La Déclaration d'Intention d'Aliéner comporte, notamment, le montant de la transaction et l'acquéreur potentiel.

Monsieur le Maire signale, que les bâtiments situés sur ces terrains ont été dégradés par un incendie, fin août 2009, et sont proposés à la vente pour une somme de 10 000 €.

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, la création d'une aire de stationnement, proche de la place des Déportés, avec une démolition partielle et l'aménagement éventuel d'un appartement à l'étage.

Monsieur le Maire donne la parole à l'Assemblée.

Madame Andrée ROY demande le nombre de stationnement possible sur ces parcelles ?

Monsieur Jean-François GAILLARD répond, qu'en fonction des dimensions, mesurées sur plan, il estime que 8 à 9 emplacements peuvent être créés.

Monsieur Jacky REVERCHON s'interroge sur la nécessité de préciser le nombre exact d'emplacements ? et précise que de nombreuses infiltrations sont signalées au droit des propriétés voisines.

Monsieur Roland CHAILLON précise que, comme les bâtiments sont supposés être assurés, c'est au propriétaire de faire le nécessaire pour remédier aux infiltrations.

Monsieur Roland CHAILLON poursuit en spécifiant qu'il est nécessaire d'intégrer le projet dans ce secteur, proche du centre ville, en conservant le prolongement des façades et de ce fait l'aménagement d'un appartement à l'étage, par un constructeur autre que la Commune, est une bonne opération.

Monsieur Jean-François GAILLARD prolonge cet avis en soulignant que l'aménagement d'un appartement permettra de consolider les pignons des bâtiments voisins.

Monsieur le Maire précise que dans l'option, seule, d'une aire de stationnement, il avait été émis de conserver la façade qui aurait dissimulé les véhicules.

Le débat étant clos, faute d'information ou question complémentaire, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, ce Droit de Préemption Urbain sur les parcelles AR 142 et 143.

À l'unanimité, le Conseil décide d'exercer son droit de préemption sur la vente des parcelles AR 142 et 143, au prix proposé par les Domaines, soit 8 500 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Chantal PASTEUR s'interroge, concernant les travaux de la rue Travot et notamment sur les pavés qui se trouvaient sous l'enrobé, à savoir qui les a récupérés ?

Monsieur Jean-François GAILLARD répond que c'est probablement la Société Jurassienne d'Entreprise qui les a récupérés.

Il est précisé, à l'Assemblée, que des déblais issus de ces travaux ont été transportés en forêts pour combler des ornières.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, qu'à la suite de l'interrogation de Monsieur Roland CHAILLON sur le compostage à proximité du CES, une réunion avec le SYDOM est programmée pour le 10 mai, après midi, afin de trouver une solution aux difficultés rencontrées.

Monsieur Jean-François GAILLARD précise que les déchets alimentaires en provenance du Service Commun de Restauration représentent 180 kg par semaine. Par contre les déchets de tonte sont de 300 m³ par semaine dans la période concernée.

Il existe un réel problème de compostage sur l'ensemble du secteur, car il apparaît une augmentation de la volonté, tant des collectivités que des administrés de vouloir composter.

Monsieur Roland CHAILLON fait allusion au système de compostage mis en place à côté de DOLE.

Monsieur le Maire poursuit en précisant la nécessité d'une prise en charge par le SYDOM ou la Chambre d'Agriculture, afin de répondre collectivement à cette préoccupation.

Monsieur le Maire relate la réunion, à laquelle il venait d'assister, avec la Chambre d'Agriculture.

Il était question d'épandage des boues de station avec des pratiques différentes d'une collectivité à l'autre, comme par exemple absence de programme d'épandage pour les unes, pas de mise à disposition de tonne à lisier pour d'autres.

Monsieur Roland CHAILLON ajoute qu'il est important de résoudre en premier le problème des déchets des collectivités avant ceux des particuliers. Il est important de solutionner le problème des déchets verts sans en faire du commerce.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée sur les travaux en cours rue de Boussières pour la création d'une aire de stationnement. Les emplacements initialement prévus au nombre de 12 unités seront portés à 14 unités avec la mise en oeuvre de bacs ordures ménagères enterrés.

Monsieur le Maire signale qu'une réunion du secteur "en Boutasse" aura prochainement lieu pour des problèmes de bruit.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,
Maire,

Le

Danièle CARDON

Dominique BONNET

